

### CONDITIONS FINANCIERES

L'Etat, en principe, devrait pourvoir aux dépenses de fonctionnement de l'établissement selon les clauses du contrat d'association. Néanmoins, il ne couvre pas toutes les charges et nous devons demander aux familles une participation financière dite **contribution familiale** (pour couvrir les charges d'entretien des bâtiments et de mise en sécurité et ceux afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte). S'y ajoutent éventuellement, les frais de pension ou demi-pension.

L'Institut, soucieux d'être ouvert à toutes les familles qui le souhaitent, établit une péréquation familiale uniquement (1) sur la contribution familiale en fonction du nombre d'enfants et des ressources. Lorsque les familles en situation financière difficile souhaitent faire une demande de réduction, celle-ci est accueillie avec bienveillance et étudiée par les Chefs d'établissement. La demande est à faire auprès de Mme LECLUZE (Service comptabilité).

(1) Sauf en B.T.S et en Bac Pro Métiers de la Sécurité, une grille de péréquation (sur la contribution familiale) prend en compte les ressources des familles et les charges pesant sur celles qui mettent plusieurs enfants dans l'enseignement catholique.

Nous remercions ceux qui peuvent verser une participation volontaire dans un esprit de solidarité.

**Les tarifs (contribution familiale, hébergement, restauration, cotisation sportive UGSEL obligatoire) sont établis pour l'année scolaire et sont appelés en septembre.**

Des appels financiers peuvent avoir lieu en cours d'année pour :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• les échanges et les sorties pédagogiques</li><li>• les activités culturelles et artistiques</li><li>• la licence sportive ASIA individuelle facultative</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• les œuvres intégrales étudiées (par ex. en français)</li><li>• le manuel et le fichier de catéchèse</li></ul> |
|---|---|

#### Informations complémentaires :

- **Restauration : les absences pour stages, examens et journées pédagogiques sont prises en compte dans le tarif annuel et ne peuvent donner lieu à réduction.** Les absences non prévues et justifiées (maladies, accidents...) donnent lieu à remboursement qu'à partir de quinze jours d'absence consécutifs. Les tarifs de restauration tiennent compte, également, des dates de sortie de fin d'année ; **au-delà tout repas pris sera facturé.**
- Tout changement de régime doit être demandé **avant chaque période de vacances scolaires**. Toute période entamée est due.
- Notre système informatique permet aux familles qui le souhaitent, un étalement mensuel des règlements par prélèvement automatique (**service gratuit**)
- Le retour du dossier « formulaires » pour le 17 Août est une des conditions pour ne pas avoir d'office l'application de la part de péréquation la moins favorable.
- Les règlements se font :
  - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de "INSTITUT SAINT-LO"
  - par espèces **exclusivement à la Comptabilité** de l'INSTITUT
  - par prélèvement (se reporter au dossier « formulaires »).
- La facture sera disponible au téléchargement (format pdf) sur le site « Ecole directe » à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Si vous souhaitez une version papier de celle-ci merci de contacter le service comptabilité.

# GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2020/2021 (montant indiqué multiplié par 10) SCOLARITE

Classe de votre enfant		Maternelle	Primaire	Collège		L.G.T. 2 <sup>nde</sup> /1 <sup>ère</sup> Terminale	3 <sup>e</sup> Prépa Métiers	L.P.				S.T.S
				6 <sup>e</sup> /5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup>			Bac prof Commerce	Bac prof Métiers de la Sécurité		S.T.S	
									2 <sup>nde</sup> /1 <sup>ère</sup> /Term	2 <sup>nde</sup> /1 <sup>ère</sup>		
SCOLARITE	Base pour calcul	25,10 €	25,10 €	53,10 €	64,90 €	64,90 €	49,00 €	49,00 €	72,20 €	72,20 €	172,90 €	85 €
	Maxi (selon péréquat*)	33,10 €	33,10 €	61,10 €	72,90 €	72,90 €	57,00 €	57,00 €				

**Part de péréquation SCOLARITE (hors B.T.S) : 2,00 €**

## DETERMINATION DE LA PEREQUATION FAMILIALE (exprimée en nombre de parts) sur SCOLARITE

Scolarité	Suivant le cycle d'études fréquenté par l'élève et en fonction :	Ecole				Collège				Lycées			
	* du nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement catholique	1	2	3	+	1	2	3	+	1	2	3	+
	non imposable et moins de 150 €	0	-1	-2	-3	0	-2	-5	-8	+2	+1	-2	-5
	* de la catégorie d'impôts												
	entre 150 € et 1.500 €	+2	+1	0	-1	+2	0	-3	-6	+3	+1	-1	-4
	plus de 1.500 €	+4	+3	+2	+1	+4	+3	0	-3	+4	+2	+1	0

### Guide pour le calcul du montant de la scolarité (S)

S	Scolarité de base (selon unité pédagogique de l'enfant)	Nb de parts de péréquation (+ ou -)	Montant péréquation (nb de parts x 2 €)	Scolarité après péréquation (scolarité de base +/- montant péréquation)
Enfant 1				
Enfant 2				
....				
			<b>Total scolarité (S)</b>	

**GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2020/2021**  
**(montant indiqué multiplié par 10)**  
**RESTAURATION**

	Classe de votre enfant	RESTAURATION de ½ pension : 4 repas	RESTAURATION de pension
<b>ECOLE</b>	Maternelle	53,70 €	
	Primaire	71,00 €	
<b>COLLEGE</b>	6 <sup>ème</sup>	79,10 €	158,90 €
	5 <sup>ème</sup> /4 <sup>ème</sup>	78,50 €	157,80 €
	3 <sup>ème</sup>	75,50 €	150,90 €
<b>LYCEE GENERAL</b>	2 <sup>nde</sup>	76,70 €	154,10 €
	1 <sup>ère</sup>	74,90 €	148,70 €
	Term	74,90 €	148,70 €
<b>LYCEE TECHNOLOGIQUE</b>	1 <sup>ère</sup>	74,90 €	148,70 €
	Term	74,90 €	148,70 €
<b>LYCEE PROFESSIONNEL</b>	3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers	71,40 €	140,20 €
	2 <sup>nde</sup> Pro MS et COM	64,80 €	130,10 €
	1 <sup>ère</sup> Pro MS	65,40 €	129,50 €
	1 <sup>ère</sup> Pro COM	59,50 €	118,30 €
	Term Pro MS	55,30 €	109,80 €
	Term Pro COM	54,70 €	110,30 €

Guide pour le calcul du montant de la restauration (R)  
 (pas de péréquation)

<b>R</b>	Restauration
Enfant 1	
Enfant 2	
....	
<b>Total Restauration (R)</b>	

Ticket repas externe à l'unité : **MAXI 2 repas par semaine sauf BTS** :

Ecole : Maternelle : 4,40 €  
 Primaire : 5,40 €

Collège, LGT, LP : 6,35 €

BTS : tarif Crous  
 (2019/2020 : 3,30 €)

## GRILLE TARIFAIRE 2020/2021 (montant indiqué multiplié par 10) HEBERGEMENT

Classe de votre enfant	Collège		L.G.T. 2 <sup>nde</sup> /1 <sup>ère</sup> Terminale	L.P.		S.T.S
	6è/5è	4è/3è		3è Prépa Métiers	Bac prof	
<b>HEBERGEMENT</b> Pension	156,70 €	156,70 €	156,70 €	156,70 €	156,70 €	156,70 €

Guide pour le calcul du montant de l'hébergement (H)  
(pas de péréquation)

<b>H</b>	Nombre d'enfants pensionnaires X <b>156,70 €</b>
Total hébergement	

## GRILLE TARIFAIRE 2020/2021 (montant indiqué multiplié par 10) ETUDES / GARDERIE

Classe de votre enfant	Garderie Maternelle	CP	Etudes Primaire CE1 à CM2	Etudes Collège		Etudes L.G.T. 2 <sup>nde</sup> /1 <sup>ère</sup> Terminale	Etudes L.P.	
				6è/5è	4è/3è		3è Prépa Métiers	Bac prof
<b>Etudes / Garderie</b>	<u>Gratuite</u>	14,00 €	19,30 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €

Guide pour le calcul du montant de l'étude ou garderie (E/G)  
(pas de péréquation)

<b>E/G</b>	Montant étude ou garderie
Enfant 1	
Enfant 2	
....	
<b>Total Etude / Garderie (E/G)</b>	

### Guide récapitulatif pour le calcul de la facture ANNUELLE

Total scolarité <b>(S)</b>		
Total restauration <b>(R)</b>		(selon régime)
Total hébergement <b>(H)</b>		(selon régime)
Total Etude / Garderie <b>(E/G)</b>		(option)
Sous-total 1 (S+R+H+E/G)		
<b>A - Sous total 1 * 10</b>		
B - Cotisation APEL (p.3)		
<b>C – Total annuel (A+B)</b>		